

## Le Rapporteur spécial de l'ONU en visite au Burundi du 14 au 25 novembre 2014

UN News Centre, 13 novembre 2014 Burundi : 1<sup>ère</sup> visite officielle de l'expert de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme Le Rapporteur spécial des Nations Unies, Michel Forst, visitera le Burundi du 14 au 25 novembre 2014 à l'invitation du gouvernement pour examiner la situation des défenseurs des droits de l'homme ainsi que le cadre juridique et l'environnement dans lesquels ces derniers œuvrent pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Il s'agit de la première visite officielle au Burundi de M. Forst en sa qualité d'expert indépendant mandaté par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour surveiller, rendre compte de et faire des recommandations sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

« Les défenseurs des droits de l'homme du Burundi jouent un rôle essentiel dans l'exercice de la démocratie, la promotion de l'état de droit et le respect des droits de l'homme dans le pays », a souligné l'expert indépendant. « Ils doivent pouvoir mener cette mission sans entraves ni menaces ». « Mon objectif est d'évaluer de manière objective et impartiale la situation des défenseurs des droits de l'homme au Burundi », a noté le Rapporteur spécial. « Dans ce contexte, la coopération de la part des Etats est absolument essentielle pour me permettre de remplir mon mandat de manière efficace et je me réjouis de l'invitation du gouvernement burundais ». L'expert indépendant s'entretiendra avec des représentants du gouvernement burundais, des pouvoirs législatifs et judiciaires, ainsi qu'avec des membres de la commission nationale indépendante des droits de l'homme, un large éventail d'acteurs de la société civile, et des représentants de l'ONU et du corps diplomatique. Durant sa visite, il est prévu que M. Forst se rende à Bujumbura, Ngozi et Rumonge. Un rapport final de la visite de l'expert indépendant sera présenté prochainement au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. »